

A/Y

DEPARTEMENT D'ABIDJAN

PREFECTURE D'ABIDJAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline -Travail

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER
D'ASSOCIATION N° 11421 / PA/SG/D1

Le Préfet du Département d'Abidjan, conformément à l'article 8 alinéa 3 de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, atteste qu'il a été déposé dans ses services aux fins d'en recevoir un récépissé de dépôt, un dossier constitutif d'association dénommée: «THE GRENIER FOUNDATION INC (TGF INC) »

Dont le siège est fixé à Abidjan ; BP 152 Bingerville.

Tel : 01 52 48 66 25 / 07 08 09 53 32.

Ce dossier qui a été enregistré sous le N°1150/PA du 14 juin 2021

Comprend les pièces suivantes :

- 3 exemplaires des statuts ;
- 3 exemplaires du règlement intérieur ;
- 3 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive;
- 3 exemplaires de la liste des membres fondateurs ;
- 3 exemplaires de la liste des membres du bureau exécutif ;
- 3 exemplaires de la liste de présence légalisée.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 60 -315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, délivrera un récépissé de déclaration à l'issue de l'instruction du dossier.

Abidjan, le 13 JUIL 2021

P/Le Préfet et par Délégation
Le Secrétaire Général




André Martin KAKOU

Secrétaire Général de Préfecture